

infos

LOCATAIRES

AOÛT
2019

www.oph-plainecommunehabitat.fr
fplainecommune.habitat @Plaine Co Habitat

JUGEMENT DU TRIBUNAL : RÉSILIATION DU BAIL POUR TROUBLES DE VOISINAGE

Le 20 juin 2019, un jugement du Tribunal d'instance de Saint-Denis a donné raison à Plaine Commune Habitat en ordonnant la résiliation du bail d'une locataire pour troubles du voisinage et non-paiement de loyers. Sur la base de témoignages de locataires, l'action de l'Office a permis de mettre fin aux troubles du voisinage, causés par l'enfant majeur de cette locataire. Celui-ci a été condamné à verser à l'Office plusieurs milliers d'euros, correspondant aux frais de

- réparation des dégradations commises sur un ascenseur. Cette décision est également justifiée par le non-paiement de loyers malgré l'accompagnement social mis en place et les délais de paiement accordés mais non respectés.
- Après plusieurs mois de procédure, ce jugement, rare, est venu appuyer la fermeté de Plaine Commune Habitat dans cette situation difficile à supporter pour les locataires de l'immeuble concerné. Elle démontre aussi l'importance de l'implication des locataires dans la gestion de ce type de conflit, avec de nombreux témoignages.

QUE DIT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ?

Il revient à chaque locataire d'éviter les conflits et de préserver la tranquillité de ses voisins. De jour, comme de nuit, il est interdit de déranger ses voisins, et pas seulement après 22h. En cas de trouble du voisinage, une discussion calme et cordiale permet bien souvent de résoudre le problème. Si cela reste sans effet, il convient alors d'en informer le gardien. Une médiation peut alors être proposée. Si nécessaire, une procédure en résiliation de bail est engagée en vue de l'expulsion de résidents auteurs de troubles.

RÉSIDENCE SUZANNE-LACORE :

71 nouveaux logements inaugurés à La Courneuve



Après l'emménagement des premiers locataires en début d'année, la résidence Suzanne-Lacore, du nom d'une femme politique française, Ministre du Front populaire, a été inaugurée le 5 juillet en présence du Maire de la ville, Gilles Poux, du Président de l'Office, Laurent Russier et Corinne Cadays-Delhome, administratrice et maire adjointe. Dans le quartier des 4000 Nord et à proximité de nouvelles constructions de l'Office, cette résidence est composée de 71 logements dont 8 maisons de ville superposées en duplex. Du 1^{er} au 5^e étage, elle offre de belles prestations en s'inscrivant dans le renouveau du quartier.



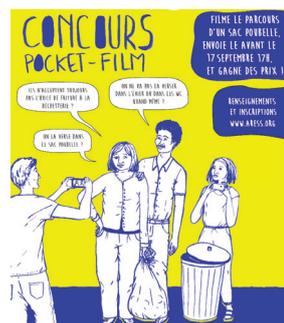
Rejoignez nos équipes !



Plaine Commune Habitat
recrute :

- Assistant chargé de missions CAPS H/F
- Contrôleur de Gestion en CDD H/F
- Technicien État des lieux H/F
- Technicien de maintenance Ascenseurs H/F
- Chargé de gestion locative baux commerciaux H/F
- Assistant de Direction H/F
- Gestionnaire locatif et social H/F
- Chargé d'opérations réhabilitation H/F
- Chef de projet renouvellement urbain H/F
- Responsable de secteur en CDD H/F

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr.



Concours Pocket-film : contribuez à une étude et gagnez des cadeaux !

Vous avez sans doute remarqué l'affiche du concours Pocket-Film organisé jusqu'au 17 septembre. L'objectif de ce concours, ouvert à tous les locataires, est de réaliser une vidéo avec un smartphone sur la vie d'un sac de déchets et son parcours. Pour plus d'informations consultez le site : <http://aress.org/>

Plaine Commune Habitat est partenaire de l'Atelier de recherches en sciences sociales (ARESS) qui mène une étude sur le jet de déchets par les fenêtres, à travers notamment ce concours. **En y participant**, vous allez aider les chercheurs et, peut-être, remporter des cadeaux (voyage, caméra, drone, et d'autres encore !).



L'offre d'assurance négociée par le club des locataires

Vous souhaitez en savoir plus ?
Les tarifs, les modalités d'adhésion, les garanties, ...
Venez rencontrer le club des locataires sur une des permanences au siège,
le jeudi 12 septembre ou le mardi 17 septembre entre 9h et 12h.

+ D'INFO : clubdeslocataires@yahoo.fr / 01 48 13 62 43